



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
 Centre Technique de la Forêt Communale
 BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
 Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfecameroun@yahoo.com
 Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DE L'ADAMAOUA

 DEPARTEMENT DE LA VINA

 COMMUNE DE NYAMBAKA

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work- Fatherland

 ADAMAWA REGION

 VINA DIVISION

 NYAMBAKA COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

 TECHNICAL SERVICE

N° _____ /TDR/CNY/R1400/2019

Nyambaka, le _____

TERMES DE REFERENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE SUIVI ET DE SECURISATION DES NOUVELLES PLANTATIONS COMMUNALES DE NYAMBAKA

Date :	Du 21/01/2020 au 31/10/2020
Durée :	12 Mois
Lieu :	Mangoli
Objectif principal :	L'objectif principal de cette activité vise à organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations dans la commune de Nyambaka
Chef de l'activité	ABDOULAZIS DJIBRINE, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Nyambaka
Equipe de l'activité	- Le chef service technique ; - Le point Focal du projet reboisement 1400 ; - Populations riveraines
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO	
Budget de l'activité	5 362 000 FCFA (soit 4 491 000 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 871 000 FCFA pour la contribution de la commune de Nyambaka)
Composante	Composante 3
Activité	3.1.6. Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations
Sous activité	Activité 3.1.6 : Installation/ consolidation des dispositifs de sécurité ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	ABDOULAZIS DJIBRINE, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Nyambaka

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Nyambaka et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu les travaux d'entretien, de suivi, de sécurisation de la plantation afin d'assurer la réussite des plants. A l'issue de la mission d'évaluation des travaux de reboisement effectués dans les sites de reboisement de Mangoli Village, Mangoli I, Sangsoumi I, et Sangsoumi II qui s'est déroulée du 02 au 06 Octobre 2019, l'équipe de mission a formulé les recommandations suivantes :

Recommandations immédiates :

- Ellaguer les branches et couper les arbres qui craient l'ombrage autour des plants ;
- Nettoyer et faire le sarclage de façon régulière des mauvaises herbes qui poussent autour des plants ;
- Enlever les branches d'arbres coupées mais encore non dégagées sur les sites;
- Refaire le piquetage et attacher le plastique noire sur le piquet pour marquer les endroit plantés
- Mettre un jalon d'indication à tous les 100 m cela permet un meilleur suivi des plants
- Faire le drainage c'est-à-dire creuser les petits caniveaux de moins de 20 cm de profondeur où les eaux de pluies vont ruisseller ;
- En attendant le début de la saison sèche il faut semer les graines d'anacarde en pépinière et les suivre.

Recommandations pour le début de la saison sèche:

- Creuser les puits dans chaque site de reboisement ;
- Attendre le début de la saison sèche pour remplacer les plants morts sur les sites;
- Recruter localement dans chaque site un gardien pour la surveillance et le suivi ;
- Faire le paillage c'est-à-dire recouvrir le sol, tout autour du pied du jeune plant avec des débris de végétaux ;
- Planifier les arrosages des sites au moins deux fois par semaine.

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

Compte tenu de ces recommandations, les travaux de suivi et d'entretien s'imposent et ont pour objectif de créer des conditions favorables à la reprise des plants et de stimuler une croissance vigoureuse jusqu'à ce que le peuplement soit bien installé.

Ainsi, l'entretien vise essentiellement à éviter aux plants d'être étouffés par la végétation adventice concurrente. Les autres opérations d'entretien sont l'arrosage ou l'irrigation des plants dans les régions sèches, l'élagage et la taille des arbres qui peuvent également être nécessaires dans certains cas. Quant à la sécurisation et le suivi, ils visent à protéger la plantation contre les animaux dévastateurs, les feux de brousse et le vandalisme. D'où l'objet du présent TDR.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité consiste à organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations dans la commune de Nyambaka.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Ellaguer les branches et couper les arbres qui craient l'ombrage autour des plants ;
- Nettoyer et faire le sarclage de façon régulière des mauvaises herbes qui poussent autour des plants ;
- Enlever les branches d'arbres coupés mais encore non dégagés sur les sites;
- Refaire le piquetage et attacher le plastique noir sur le piquet pour marquer les endroits plantés ;
- Mettre un jalon d'indication à tous les 100 m cela permet un meilleur suivi des plants ;
- Faire le drainage c'est-à-dire creuser les petits caniveaux de moins de 20 cm de profondeur où les eaux de pluies vont ruisseler
- Assurer régulièrement l'arrosage des plants en période de sécheresse ou de conditions difficiles ;
- Assurer le traitement des plants en cas d'attaque par les champignons, les pathogènes ou les nématodes;
- Assurer le gardinage permanent du site de plantation ;
- Sensibiliser et prendre en compte les aspects genres dans la réalisation des travaux.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Après la mise en terre des plants, place à l'étape la plus importante qui est déterminante pour la réussite de la plantation. L'équipe du projet communal s'organisera et gèrera les travaux d'entretien, de sécurisation et de protection de la plantation. La méthodologie est la suivante :

- Sensibiliser la population sur les inconvénients du feu de brousse et sur l'importance de la protection des plantations ;

- Identifier et former la main d'œuvres qui sera utilisée pour les travaux de désherbage ou de nettoyage de la plantation, d'arrosage et de gardinnage ;
- Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Aussi, les services des ministères de l'Environnement et ceux des Forêts et de la Faune seront contactés et vont contractualiser avec la commune des contrat-programmes pour apporter leur appui en renforcement des capacités en matière, d'arrosage et d'entretien des plants. Les plants seront arrosés abondamment, même en cas de pluie ; et période de sécheresse pendant la croissance, arrosés de manière répétée. Marquer les jeunes plants à l'aide d'un piquet, afin d'éviter qu'ils ne soient coupés par erreur lors de la fauche de l'herbe. Pendant les premières années, maintenir la végétation herbacée à faible hauteur. un suivi et une surveillance régulier seront effectués et les traitements phytosanitaires pourront être appliqués en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène. Les gardiens en permanence sur le site, assureront une surveillance pour protéger le site contre les feux de brousse, le vandalisme et contre les animaux dévastateurs

Toutefois, pendant les opérations d'entretien et de sécurisation, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la prise en compte de l'aspect genre et sur le VIH/SIDA sera organisée par une personne ressource sur une durée de 02 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✦ La plantation sera nettoyée ou désherbée pour favoriser la croissance des plantes ;
- ✦ Au moins 01 arrosage par semaine avec un minimum de 10 litres/plant ;
- ✦ Le traitement phytosanitaire sera assuré en cas d'attaque par les champignons ou tout autre agent pathogène ;
- ✦ La sécurisation du site est assurée par 02 gardiens durant au moins six mois.

5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✦ Rapport d'entretien ;
- ✦ Liste de présences des manœuvres ;
- ✦ Fiche de décharges de l'activité ;
- ✦ Attestation de service fait signée par le Maire ;
- ✦ Photos ;
- ✦ Rapport de sensibilisation sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

6. BUDGET DE L'ACTION

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1. Processus d'entretien de la plantation						
Nettoyage et sarclage	Ha	54	40 000	2 160 000	2 160 000	
Traitement phytosanitaire et sylvicole	Forfait	Forfait		400 000	400 000	
Repiquetage / attacher le plastique noire sur le piquet pour marquer les endroit plantés	plants	5 400	50	270 000		270 000
Jalonnement / Mettre 1 jalon d'indication à tous les 100 m	ha	54	500	27 000		27 000
Remplissage des pots	pot	6 000	10	60 000		60 000
Semis (pepiniere)	Pot	6 000	20	120 000		120 000
Ramplancement des plants mort	plants	2000	50	100 000		100 000
Paillage	plants	5400	25	135 000	135 000	
Elagage	Ha	54	1 000	54 000		54 000
S/Total 1				4 406 000	2 695 000	631 000
2. Sécurisation du site de plantation						
Pare feu	site	4	50 000	200 000	200 000	
Gardiennage	04H/ mois	6	36 000	1 296 000	1 296 000	
Perdiem Personnel Suivi et contrôle municipale	Forfait			300 000	300 000	
S/Total 2				2 228 000	1 796 000	
3. Matériels						
Houes	u	30	1 500	45 000		45 000
Arrosoirs	u	10	3 000	30 000		30 000
Seaux	u	10	1 000	10 000		10 000
Barre à mine	u	10	7 000	70 000		70 000
Machettes	u	10	3 000	30 000		30 000
Pelles	u	10	3 000	30 000		30 000
Pioches	u	10	2 500	25 000		25 000
S/Total 3				240 000		240 000
TOTAL				5 362 000	4 491 000	871 000

Le budget global de la présente activité est estimé à : **Cinq millions trois cent soixante deux mille Francs CFA (soit 4 491 000 FCFA pour la Contibution de l'AFCAM et 871 000 FCFA pour la contribution de la commune de Nyambaka)**

Nom de la personne de contact pour l'activité : Monsieur **ABDOULAZIS DJIBRINE**, le **Chargé du projet « Reboisement 1400 » dans la commune de NYAMBAKA**

Lieu : Commune de NYAMBAKA

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du Maire



Projet « Reboisement 1 400 » ACFCAM CRIS N°2018/400-359 <Période de référence Du 20/12/2018 au 20/12/2022 >

Commune de Nyambaka, Téléphone : (+237) 661 60 00 04 / 675 87 47 87 / 673 52 82 30 / 699 48 65 00

E-Mail : nyambaka.council@gmail.com ; abdoulazisdj@gmail.com